

Procès-Verbal du Conseil Municipal Séance du 07 décembre 2022

Date de Convocation : 02/12/2022

Membres en EXERCICE : 11

Membres PRESENTS : 7

Membres VOTANTS : 9

Etaient présents : Mmes et Ms NOTTEBOOM Gilles, BOULLET Delphine, LEBRET Nadia, VANLAEYS Véronique, DETERPIGNY Lucie, DELARUE Patrick et PLÉ Liliane.

Etaient absents : M. DUPONT Romuald (pouvoir à Mme VANLAEYS Véronique), M. BROSSARD Romain (pouvoir à M. NOTTEBOOM Gilles), M. PATIN Laurent et M. COURTY Eric.

Secrétaire de séance : Mme VANLAEYS Véronique.

L'an deux mil vingt-deux et le sept décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Morvillers, sous la Présidence de Monsieur Gilles NOTTEBOOM, Maire.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal de Morvillers peut donc valablement délibérer.

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

1. Délibération validation schéma directeur de gestion des eaux pluviales

Dans le cadre du PLUi-H, la société INGETEC a été missionnée par la CCPV pour réaliser un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales sur le territoire de la commune, comprenant une cartographie du fonctionnement hydraulique et des zones présentant des risques d'inondation.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide d'approuver la cartographie du zonage d'aléa inondation.

2. Délibération sur créance irrécouvrable

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande du Service Gestion Comptable de Beauvais pour inscrire en non-valeur une créance. Il s'agit d'une facture de location de salle des fêtes par la coopérative laitière de Songeons non payée à ce jour. Le Conseil demande à essayer de retrouver le créancier afin de régler cette facture.

3. Délibération sur créances éteintes

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande du Service Gestion Comptable de Beauvais pour établir un mandat de 4793.71 € afin d'effacer de la comptabilité de la commune les créances éteintes. Il s'agit des loyers de Monsieur VIBERT Marcel des années 2015 et 2016. Le Conseil Municipal à l'unanimité désapprouve cette méthode.

4. Délibération sur opération de régularisation par le comptable

Monsieur le Maire fait part au Conseil d'une demande du Service Gestion Comptable de Beauvais pour corriger une anomalie sur l'état de la dette de la commune. En effet, le capital d'un emprunt n'a pas été comptabilisé pour le montant total et le titre a été émis déduction faite des frais de dossier retenus par la Banque. Cette anomalie peut être régularisée par opération d'ordre non budgétaire. Pour cela, une délibération seule suffit. Celle-ci autorisera le comptable à procéder à la correction par prélèvement au débit du compte 1068 et crédit au compte 1641. Le Conseil accepte à l'unanimité.

5. Décision modificative n°4

Afin de pouvoir régler des factures de fonctionnement sur le chapitre 011, il est nécessaire de procéder à une décision modificative comme suit :

- Article 615221, chapitre 11 en dépenses de fonctionnement = + 4 000.00 €
- Article 6288, chapitre 11 en dépenses de fonctionnement = + 4 000.00
- Article 657358, chapitre 65 € en dépenses de fonctionnement = - 8 000.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

6. Décision modificative n°5

Afin de pouvoir régler une facture de ENGIE, il est nécessaire de procéder à une décision modificative comme suit :

- Article 60612, chapitre 11 en dépenses de fonctionnement = + 253.00 €
- Article 6574, chapitre 65 € en dépenses de fonctionnement = - 253.00 €

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette décision modificative.

7. Questions diverses

- **Porte salle des fêtes :** en présence de Monsieur Pascal Cressent, il est évoqué son intervention pour réparer la porte de la cuisine dans la salle des fêtes. En contrepartie, il est décidé de lui octroyer gratuitement la location de la salle des fêtes du 12 septembre 2022.
- **Station d'épuration :** les travaux ont repris avec 3 équipes pour compenser le retard pris.
- **Ecoles :** Monsieur le Maire informe du rendez-vous eu entre l'inspectrice de l'Académie et les maires du regroupement scolaire pour une éventuelle suppression de classe.
- **Frelons :** interventions pour 2 nids de frelons + 1 dont le nid n'avait pas été détruit entièrement la 1^{ère} fois.
- **Tornade du 24 octobre :** la commune n'est pas classée en catastrophe naturelle
- **Arbre de Noël des écoles :** il aura lieu le jeudi 15 décembre.
- **Bulletin municipal :** les articles sont à élaborer.
- **Coupures d'électricité :** pas d'informations pour l'instant
- **Ampoules led :** proposition d'IG Electricité pour acheter des ampoules leds en soldes. Décision de mutualisation avec la commune de Grémévillers.
- **Stationnement café :** problème de visibilité.
- **Plaque rue Marquant :** le problème de la plaque qui se soulève près du 4 rue Marquant se reproduit à nouveau.
- **Appartements :** les velux des deux appartements sont à changer.
- **Site Internet :** la mise en ligne est prévue mi-décembre.

Plus aucune question n'étant soulevée,
l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

Signatures séance du Conseil Municipal en date du 07 décembre 2022

Gilles NOTTEBOOM	
Delphine BOULLET	
Nadia LEBRET	
Véronique VANLAEYS	
Romain BROSSARD	Pouvoir à M. Gilles NOTTEBOOM
Patrick DELARUE	
Romuald DUPONT	Pouvoir à Mme Véronique VANLAEYS
Eric COURTY	Absent
Lucie DETERPIGNY	
Laurent PATIN	Absent
Liliane PLÉ	